



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

ÉCOLE DE DANSE EDWIGE NAMEIECH - GYMDANCE

L'école de Danse Edwige Nameiech « Gym'Dance » vous accueille dans son espace spécialement conçu pour votre confort.

- A l'extérieur : parking public (merci de respecter les emplacements), jardin privé.
- Entrée par un sas, accueil bureau, vestiaire, douches, toilettes et 100 m2 de parquet vitrifié et traité, dans un lieu climatisé, non fumeur.
- Respecter les horaires des cours, arriver 5 à 10 mn avant le cours, afin de ne pas déranger le précédent, comme le suivant.
- Le professeur se réserve le droit de modifier les cours selon l'effectif et les niveaux.
- En cas d'absence, merci de prévenir le(s) Professeur(s)

06.82.15.35.06 / contact@gymdance.fr

- Suivant les cours une tenue de danse, de gym, correcte est exigée, (pour les cours d'Enfants, Fillettes, Ados)
- le port de chaussures de danse est obligatoire (semelles de cuir, propres et sans caillou, pas de semelles caoutchouc crantée). Chaussures réservées strictement à l'accès au parquet vitrifié.
- Les auditeurs comme tout mode de copie, dictaphone, photos, vidéo ou autre sont à la discrétion des professeurs.
- L'attestation d'assurance (responsabilité civile) et le certificat médical (de non contre-indication à la pratique) sont obligatoires.
- Un cours d'essai est offert lors de la semaine « Portes Ouvertes » en début d'année scolaire, dans la mesure des places disponibles, possibilité d'un cours découverte, à régler avant le cours (remboursé si inscription).
- Tout forfait commencé est dû en entier, il est établi suivant une année scolaire, respectant les jours fériés et vacances scolaires, jusqu'à la démonstration de fin d'année, et payable d'avance. Des facilités de paiement sont accordées (voir tarifs affichés).
- Une réduction est pratiquée aux étudiants, sur présentation de la carte, en couple, et aux membres de la même famille pour une inscription et un même paiement.
- La direction ne pourra être tenue responsable en cas de vol, perte ou oubli.

Dans un but de sécurité, le Professeur peut refuser l'accès :

- . À toute personne qui a antérieurement créé un trouble, présentant des signes d'alcoolémie, ayant visiblement consommé des substances illicites ou ayant un comportement anormal.
- . À toute personne dont la tenue ou l'attitude laisse prévoir un risque de trouble à l'intérieur de l'établissement.
- . Tout refus sera motivé exclusivement par l'un des critères qui précèdent.
- . Ne pas provoquer de nuisances sonores en sortant de la salle. La loi n'autorisant pas les nuisances diurnes et nocturnes, d'une façon générale de contrevenir aux règles de bon voisinage.

Engagement pour le spectacle :

- Un spectacle est organisé en fin d'année scolaire, représentant toutes les classes de danse de l'école, la présence régulière des élèves pour les cours, répétitions et représentation est recommandée.
- Un acompte est demandé pour l'achat ou la confection des costumes. Les élèves ou leurs parents, pour les mineurs, s'engagent à respecter le planning des répétitions ainsi que les consignes spéciales liées aux répétitions.

Le règlement s'applique également aux stages :

Pour être valide, le bulletin d'inscription doit parvenir au plus tard 7 jours avant la date du stage, accompagné du règlement à l'ordre d'E. Costa Nameiech M. Le forfait varie suivant le professeur invité, si un acompte est envoyé, le solde se fait avant le début du stage, tout stage commencé est dû en entier, les chèques sont encaissés à la fin du stage, en cas d'annulation, une participation aux frais de gestion sera retenue (10€). L'inscription d'un mineur devra être accompagnée d'une autorisation parentale.

L'autorisation du droit à l'image :

L'école se réserve le droit d'utiliser gratuitement et sans contrepartie présente ou future, l'image des élèves inscrits à des fins de communications et de publicité sur quelques supports que ce soit.

Merci de votre compréhension.
Edwige Nameiech

Nom et Prénom de l'élève :

Signature, précédé de lu et approuvé, par l'élève ou le(s) responsable(s) légal(aux) :